



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 14 novembre 2016, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric

**Rés. no
2016-278**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**Rés. no
2016-279**

3.1 Adoption du procès-verbal de la 10 séance ordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 8 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 10 séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**Rés. no
2016-280**

3.2 Adoption du procès-verbal de la 3e séance extraordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 1 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 3e séance extraordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

**Rés. no
2016-281**

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

5.2 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un

**Rés. no
2016-282**

**Rés. no
2016-283**

**Rés. no
2016-284**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-285**

5.4 Dépôt du compte-rendu du Comité de travail sur le club de golf de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le compte-rendu du Comité de travail sur le club de golf de Chute-aux-Outardes, remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 8 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du compte-rendu du Comité de travail sur le club de golf de Chute-aux-Outardes, tel que présenté.

**Rés. no
2016-286**

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2016-287**

7.1 Avis de motion – Règlement n° 411-2016 Règlement relatif au traitement des élus municipaux

AVIS DE MOTION est donné par M. Pierre Langlois qu'un règlement n° 411-2016 Règlement relatif au traitement des élus municipaux, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

8. AFFAIRES COURANTES



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-288**

8.1

Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 8 novembre 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 6 octobre 2016 et le 8 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 126 chèques présentés pour un montant de 159 640.46 \$.

**Rés. no
2016-289**

8.2

Remboursement des frais - Politique de normalisation de la Ville de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT la résolution 2013-087 adoptée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le paiement d'une somme de 489 \$, en paiement des factures pour lesquels les utilisateurs ont fait une demande de remboursement et seulement pour les activités dont la municipalité ne dispose pas des infrastructures nécessaires afin d'assurer leurs tenues.

**Rés. no
2016-290**

8.3

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.

Monsieur le Maire présente au conseil son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2016;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Le directeur général donne des explications sur les résultats 2015 et les prévisions 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport tel que présenté.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. no
2016-291

9.1

Demande d'aide financière du comité organisateur du festival All-Been 2017 - PROSBL volet projets spéciaux

CONSIDÉRANT la demande déposer dans le cadre de ce projet ainsi que le document présentant le projet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers

- i. De reporter la décision du conseil à la séance de décembre 2016
- ii. De former un comité de trois représentants de la municipalité, soit Mme Manon Finn, Mme Sonia Malouin, ainsi que M Claude Asselin, tous trois se joignant au comité organisateur du Festival All-Been 2017
- iii. Que ce comité fasse rapport au conseil sur la pertinence d'octroyer une aide financière à ce projet, et sur les conditions à mettre en place pour l'octroi de ladite aide financière, le cas échéant.

Rés. no
2016-292

9.2

Demande d'aide financière de la Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la commission des loisirs a remis au conseil municipal au rapport déficitaire de la tenue du camp de jour 2016;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que chaque année, la municipalité défraie les couts salariaux de la coordonnatrice sur une période de neuf semaines et que cette année la commission a été subventionnée pour la coordonnatrice pour sept semaines.

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait des économies sur le salaire de la coordonnatrice

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'allouer un montant de 1 200 \$ à titre de dédommagement suite au déficit des activités du camp de jour pour l'été 2016.

**Rés. no
2016-293**

9.3

Offre d'achat de 9231-9573 QUÉBEC INC – Lot 5 148 232

CONSIDÉRANT une offre d'achat reçue de 9231-9573 QUÉBEC INC pour l'acquisition du ou des lots 5 148 232 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de travail sur le club de golf de Chute-aux-Outardes concernant l'analyse des opportunités ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De produire une contreoffre à l'offre d'achat déposée, tel que le prévoit le projet de contreoffre daté du 14 novembre 2016 et déposé par le directeur général
- ii. Qu'advenant que le prometteur-acheteur accepte la contreoffre produite par la municipalité, le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les actes de vente à intervenir dans ce dossier.

**Rés. no
2016-294**

9.4

Offre d'achat pour le véhicule Chevrolet Custom de luxe 30



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçu de Daniel Jean, résidant au 3 de la rue Richard à Chute-aux-Outardes, en vue de l'acquisition du camion de marque Chevrolet Custom de luxe 30;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la vente de gré à gré du véhicule Chevrolet Custom de luxe 30, au montant de 300 \$ excluant les taxes applicables.

**Rés. no
2016-295**

9.5

Mandat à l'Union des Municipalité du Québec - Achat de différents produits utilisés en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents équipements et produits utilisés en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents équipements et produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents équipements et produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;
- ii. QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-2017 requise et en retournant ces documents à la date fixée;
- iii. QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2017
- iv. QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- v. QUE la Municipalité procèdera à l'achat de tous les différents produits inscrits aux contrats, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis aux contrats résultant du processus d'appel d'offres SI-2017;
- vi. QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ lui facturera des frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2017, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum) pour les non-membres;
- vii. QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Rés. no
2016-296**

9.6

**Offre de service de la firme Les Avocats Gaudreault,
Saucier, Simard, S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Les Avocats



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. pour un budget total n'excédant pas 2870\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation au fonds d'opération.

**Rés. no
2016-297**

9.7

Autorisation de réaffectation de fonds - Fondation du Cégep de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT la demande adressée par le Cégep de Baie-Comeau afin d'obtenir l'autorisation de réaffecter les contributions financières versées par la municipalité dans la cadre du projet "Pavillon de génie civil et locaux multifonctionnels";

CONSIDÉRANT que les contributions financières seraient réaffectées au projet d'acquisition d'un mannequin-simulateur-haute-fidélité pédiatrique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la réaffectation, au projet d'acquisition d'un mannequin-simulateur-haute-fidélité pédiatrique, des contributions financières déjà consenties par la municipalité
- ii. De cesser les contributions financières à venir, pour lesquelles à la municipalité s'était engagée.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-298**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

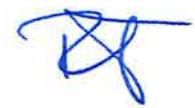
**Rés. no
2016-299**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 21h00.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation